

**Sujet** :[INTERNET] Re : Ferme agrivoltaïque de Pleyber Christ

**Date** :Thu, 18 Apr 2024 06:14:52 +0000

**De** :anneduplessis

**Pour** :pref-consultation@finistere.gouv.fr <pref-consultation@finistere.gouv.fr>

Et pour compléter les éléments de Christian Dupraz, chercheur qui a poussé pour le développement de l'agrivoltaïsme :

« le seuil maximum de couverture fixé à 40 % pour les grandes installations : les études le prouvent, plus le taux de couverture augmente, plus la production agricole baisse. Et cette baisse est plus que proportionnelle quand le taux de couverture devient élevé : avec 40 % de taux de couverture, on a en moyenne plus de 40 % de pertes. Il faut tenir compte de la perte de surface au sol liée à l'implantation des panneaux, qui tourne autour de 10 %. »

Sent from [Proton Mail](#) for iOS

Le jeu. 18 avr. 2024 à 08:09, anneduplessis a écrit :

Bonjour,

STOP AU PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES TERRES AGRICOLES ET LES ESPACES NATURELS,  
FORESTIERS ET MILIEUX AQUATIQUES.

IL EXISTE SUFFISAMMENT D'ESPACES DÉGRADÉS, ARTIFICIALISÉS POUR ACCUEILLIR DES  
INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE POUR UN AVENIR DURABLE.

Merci de bien vouloir prendre en compte cet avis

Anne du Plessis

Sent from [Proton Mail](#) for iOS